

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 23 JUIN 2016**

Mmes AUBERT Irène (CNIV) – FLOCH Claire (Pineau des Charentes) - FRANJUS-GUIGUES Dorothée (CNIV) – IMBERTI Marie-Henriette – Valérie PAJOTIN (ANIVIN) – SOUSSIN Margaux (CNIV).

Mrs BAILLIF Jean-Marie (Pineau des Charentes) - BARILLERE Jean-Marie (CNIV)- BARRIAT Paul-André (IVBD) - BERNARD Michel (CNIV) – BOURJADE Jean (INTER BEAUJOLAIS) - CARRERE Michel (IVSO) - DE LARQUIER Jean-Bernard (BNIC) – DE VOLONTAT Xavier (CIVL) - DIETRICH Robert (CIVA) – FABRE Paul (IVSO) - FORGEAU Joel (Vin & Société) -- NAULIN Sylvain (INTERLOIRE) - PELLEGIN Jean-Claude (IVSE) – PERRIN Vincent (CIVC) – PIGNOL Arnaud (INTER RHONE) - SALIES Jean-Louis (CIVR) - SEGALA André (BIVB) – TINTANE Serge (ANIVIN) - AGOSTINI Jérôme (CNIV)

Invité :

Mmes GRAVELEAU Claire (Commissaire aux Comptes KPMG) – Mr DIEBOLD Patrice (Contrôle Général Economique et Financier)

Le Président ouvre la séance et excuse les absents en constatant la nécessité, pour certains et du fait de la météo, d'être dans leurs vignes. L'année 2016 s'avère, effectivement, extrêmement compliquée à gérer.

Il remercie pour sa contribution le Président Dietrich, qui représente le vignoble d'Alsace et dont c'est la dernière Assemblée Générale puisque son mandat se termine.

Enfin, il accueille Sylvain Naulin qui succède à Benoît Stenne à la direction d'Inter Loire.

Procès-Verbal

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du CNIV du 26 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Point Economie

Cf. Document de séance (pages 11 à 18)

L'Assemblée Générale est informée que le point sur le BIB® sera réalisé lors du Conseil Exécutif du 8 septembre 2016.

Marie-Henriette Imberti fait une présentation de ce que sera le futur contenu des monographies des filières vitivinicoles concurrentes à partir de l'exemple de l'Italie. Elle expose le plan des monographies en huit parties : contexte macro-économique du pays, environnement agro-climatique, potentiel de production de la filière, sa structure et ses coûts de production, son organisation, ses marchés (domestique, d'importation et d'exportation), et enfin, ses enjeux et sa compétitivité.

La présentation de l'ensemble du travail des monographies des filières vitivinicoles concurrentes aura lieu le 1^{er} décembre 2016. Une synthèse des 10 filières (Argentine, Etats-Unis, Chili, Espagne, Italie, Afrique du Sud, Chine, Nouvelle-Zélande, Australie et France) sera alors disponible. Il est rappelé, néanmoins, que la diffusion et l'accès aux données détaillées seront limités aux ressortissants des Interprofessions.

I- PARTIE STATUTAIRE

1. Validation des comptes 2015

Michel Bernard, Trésorier du CNIV, qui présente les comptes rappelle qu'ils ont déjà été exposés au Conseil Exécutif. En revanche, depuis, les charges constatées d'avance ont été réduites, en particulier en ce qui concerne les panels. Les deux seules modifications notables sont, la ligne « salaires et charges sociales » du fait de l'intégration de la chargée Economie, et la ligne « indemnités du Président », du fait de l'ajout des charges sociales suite au contrôle de l'Ursaaf. Il montre également que le budget du CNIV présente un excédent de 91 114 euros.

Madame Graveleau, Commissaire aux Comptes, annonce qu'ils ont effectué leur audit « selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. » et certifie « que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du CNIV à la fin de cet exercice. ».

Michel Bernard précise que la grande majorité des produits à recevoir ont été payés, depuis l'établissement du document, à l'exception d'une Interprofession qui souffre d'importants retards. Cette dernière s'est engagée, après perception de subventions, à honorer ces sommes. Dans le cas contraire, le Conseil Exécutif sera amené à décider des suites à donner.

A la suite de cette présentation, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité :

- De laisser l'excédent relatif au déperissement sur la ligne déperissement pour l'année 2016,
- De mettre 20 000 euros en réserve d'actions pour le Pavillon des Vins au Salon de l'Agriculture 2017,
- De placer les 43 167 euros restant dans les réserves du CNIV.

2. Etat du budget 2016

i. Exécution normale du budget

Le budget 2016 en cours d'exécution ne présente, à ce jour, aucune évolution majeure. Il n'y a donc pas à voter de réajustement.

ii. Projection du budget 2017

Outre l'appel à projets du Pavillon des Vins au Salon International de l'Agriculture en cours, dont la mise en œuvre est conditionnée à l'obtention de l'ensemble des subventions communautaires et nationales, la suite de la décision du Conseil Exécutif de poursuivre la réflexion sur la démarche « France », ainsi que la poursuite du travail sur les normes chinoises sur la terminologie des vins importés devront être examinés.

Le budget 2017 prévoit également l'appel de la totalité du budget attaché au déperissement, soit 1,5 million d'euros. Dès lors qu'une partie des subventions sera susceptible d'être intégrée au budget du CNIV, ce dernier fera plus que doubler. Par conséquent, il sera mis en place une comptabilité distincte et indépendante pour un meilleur suivi de ces sommes.

iii. Mise en œuvre de la provision « Déperissement »

Le CNIV va appeler la provision de 300 000 euros, validée à l'Assemblée Générale du CNIV de novembre 2015, en 2016 sur le budget déperissement et sur le fondement de la grille du CNIV en cours, en raison du calendrier des programmes et du lancement des premiers appels d'offres de recherche dès novembre 2016. Cette somme viendra en déduction du budget 2017. Une provision d'un montant équivalent sera incluse dans ce même budget.

L'Assemblée Générale valide à l'unanimité l'ensemble de ces propositions sur le budget 2016 et les projections sur le budget 2017.

II- DOSSIERS EN COURS

1. Déperissement

Un débat a lieu autour du courrier transmis par le Cniv, la Cnaoc et VinIGP aux passagers clandestins. Il lui est notamment reproché de proposer des souscriptions « à la carte » directement via les organisations nationales, en contournant les Interprofessions locales. Il est rappelé, à cette occasion, que le courrier couvre des situations très différentes puisqu'il a été adressé aussi bien à des ODG en conflit ouvert avec leur Interprofession, qu'à des ODG sans Interprofession référente. Par ailleurs, depuis la disparition du fonds viticole, les leviers financiers nationaux ont disparu. Par conséquent, l'objectif de cet envoi a été de lancer une démarche de prise de contact, de créer un lien avec des organisations tout en permettant, dans un délai raisonnable, de financer un dossier lourd. La solution privilégiée est le conventionnement avec l'Interprofession locale pertinente.

En 2017, le budget de 1,5 million d'euros sera appelé auprès des Interprofessions et diminué de la somme due par les passagers clandestins. Un conventionnement sera possible entre les ODG et l'Interprofession pertinente.

Le Président Barillère tient à insister sur le délai extrêmement raisonnable avec lequel les pouvoirs publics ont accepté que des fonds publics soient mis à disposition de la filière et gérés par des professionnels, ce qui a, par ailleurs, nécessité une adaptation de la gestion habituelle.

L'Assemblée Générale valide à l'unanimité l'ensemble de ces éléments et donne mandat au Cniv de conclure une convention avec le Ministère de l'Agriculture et FranceAgriMer sur la gouvernance et le financement de ce dossier « Dépérissement ».

Par la suite, Christophe Riou fait une présentation technique du dossier. Il commence par un point d'étape sur l'avancement, et rappelle à cette occasion, la rencontre avec le Ministre de l'Agriculture, le dispositif d'accompagnement envisagé, les fiches actions réalisées, l'organisation opérationnelle mise en place, les appels d'offre de recherche lancés, la démarche européenne de sensibilisation, la mobilisation professionnelle régionale et le calendrier des interventions. Il informe l'Assemblée Générale de la tenue d'un séminaire de recherche le 9 septembre 2016 à Epernay organisée avec le soutien du CIVC.

2. Extension et suivi des accords interprofessionnels

Dans le cadre de la démarche initiée par le Cniv, à la demande de ses instances, un travail d'échanges avec les différentes administrations de la filière se poursuit. L'extension des accords interprofessionnels constitue un des sujets centraux des échanges actuels, aussi bien de façon générale (fonctionnement, délais, justification, etc.), que sur certains thèmes particuliers.

Une rencontre a eu lieu entre le Président et le Directeur du CNIV et Messieurs Durand et Duclaud du Ministère de l'Agriculture, notamment sur le sujet des réserves. Sur ce dernier point, l'Anivin de France a obtenu l'extension de son accord après avoir contesté amiablement son refus. Dans ce dossier, l'Administration était dans une logique de contrôle d'opportunité. Or, il est important de rappeler que le financement des accords interprofessionnels est légal dès lors qu'il est conforme au règlement communautaire et à l'intérêt général. Son patrimoine préexistant et le fonctionnement de l'Interprofession relèvent de la gestion d'un organisme privé.

Concernant la question des délais de paiement, le Cniv soutient le contentieux qui oppose l'IVSO et le Ministère de l'Agriculture, devant le Conseil d'Etat, du fait d'un refus d'extension.

[Cf. Document de séance pages 50 et suivantes] Si le contrôle de l'Administration est strictement encadré sur le sujet, une demande de délais de paiement interprofessionnels, du fait de la dérogation au droit commun, nécessite une véritable justification économique qui montre, notamment, qu'il ne peut y avoir de revente avant paiement. En revanche, cette justification sera nécessairement collective dans la mesure où l'Interprofession, parce qu'elle ne peut intervenir dans les relations entre les opérateurs, ne peut fournir d'informations individuelles.

L'Assemblée Générale confirme son mandat au Cniv de poursuivre ce travail d'échanges avec les Administrations.

3. Point DRM

Le projet de dématérialisation des DRM développé en collaboration avec les services douaniers consiste à basculer le système actuel de transmission papier des données économiques issues de la DRM à une démarche informatisée.

Sur le plan technique, le site de Ciel (qui est l'application douanière) sera ouvert aux opérateurs le 1^{er} septembre 2016. La plupart des plateformes interprofessionnelles sera alors opérationnelle. Le geste déclaratif complet de la saisie des données économiques sur les sites interprofessionnels à leur validation et au paiement des droits sur le site douanier est en cours de test par des opérateurs.

Sur le plan juridique, le Cniv a travaillé à obtenir la concrétisation des engagements de l'administration dans les documents juridiques utiles, notamment par l'assurance de disposer, pour toutes les interprofessions, de la transmission des données économiques de l'intégralité des DRM déclarées.

Une réunion a eu lieu entre la DGDDI et le Cniv l'après-midi de l'Assemblée Générale qui a permis d'aboutir à un accord prenant en compte ces impératifs. Une convention cadre reprenant les principes importants sera signée entre le Cniv et la DGDDI le 22 juillet prochain afin d'acter de façon certaine les engagements pris par l'Administration. Les conventions type seront signées entre la DGDDI et chacune des Interprofessions, après avis de la Cada et de la Cnil. Enfin, une proposition de disposition interprofessionnelle sera fournie aux Interprofessions pour extension.

4. Sopexa

Le Président Barillère rappelle le mandat qui lui a été donné de sortir du capital de la société.

5. Questions diverses

- i. Market Tasd force
Cf. Document de séance pages 63 et suivantes

A la suite du mandat donné par le Conseil Exécutif, le document qui sera transmis à la Commission Européenne est présenté à l'Assemblée Générale.

- ii. Réforme des marchés publics

Suite à la refonte du code des marchés publics, et à la demande des instances du CNIV, une réunion de travail spécifique a été organisée le mercredi 22 juin afin de présenter le contexte de la réforme des marchés publics et ses incidences sur les procédures menées par les Interprofessions avec un développement plus particulier sur la nouvelle « procédure de concurrence avec négociation ». Des conseils pratiques ont été fournis sur la mise à disposition des DCE par voie électronique (désormais obligatoire), initiant une prochaine dématérialisation complète des procédures.

Comme demandé, une note synthétique et complète va être envoyée aux Interprofessions. Elle n'est pas disponible à ce jour parce que la dématérialisation des procédures n'est pas encore totalement finalisée et constitue une part très importante de la réforme.

iii. Visio conférence

Un système de visio-conférence partagé par l'IFV, Vin et Société et le CNIV a été installé dans la grande salle de réunion de la Rue Sainte Anne. Il permet d'organiser des réunions à plusieurs protagonistes, qui peuvent intervenir et se voir, avec, en parallèle, la possibilité de visionner des documents divers (présentation power point, excell, etc.).

Il est important de noter que si ce système permet, soit de faire des réunions techniques à un petit nombre, soit de remédier à des impossibilités de se déplacer, il doit se limiter à ce type d'utilisation. En effet, la présence en réunion, en particulier au sein des instances décisionnelles, est extrêmement importante.

iv. Pavillon des Vins – Salon de l'Agriculture 2017

L'Assemblée Générale du CNIV valide à l'unanimité :

- Le dépôt auprès de FranceAgriMer d'un dossier de demande d'aide Promotion OCM marché intérieur d'un an (2017),
- Le budget annuel de 347 000 €HT,
- L'affermissement de la tranche conditionnelle de l'appel d'offre, sous réserve que les conditions prévues soient remplies.
